

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1106)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL46

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 28 A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons supprimer une disposition du Sénat rendant automatique tout refus d'une carte de séjour temporaire ou pluriannuelle si présence de l'étranger en France constitue une menace pour l'ordre public. Nous estimons en effet que l'autorité administrative doit pouvoir apprécier chaque situation et prendre, le cas échéant, une décision de refus motivée.